

FEUILLETON ILLUSTRÉ

PARAISANT LE JEUDI

\$1.00 PAR ANNÉE

MORNEAU & CIE., ÉDITEURS

2 CENTS LE NUMÉRO

LE ROI DES VOLEURS

QUATRIÈME PARTIE — LES HÉRITIERS DE LA PESTE

XI

APRÈS LE MEURTRE

Maxime passa dans la pièce voisine. Plus après, il revint et ajouta, tout en comptant la somme réclamée :

— J'en donnerais volontiers le double, pour être débarrassé de ce bavard de Rozy.

— Eh bien ! répondit Gruthus, je m'en charge, si vous le voulez.

— Il est en prison, que pourrez vous faire ?

— Nous avons, nous autres, des moyens que les gens du monde ne possèdent pas : et vous ignorez sans doute combien il y a de meurtres de tous genres commis dans les prisons. Tant qu'un détenu n'est pas au secret, il n'est pas à l'abri des entreprises de ses complices.

— Je vous comprends, fit le jeune Saint-Méran déjà familiarisé avec tous les crimes.

Après avoir réfléchi un instant, il reprit :

— Ce n'est pas que j'aie à redouter des propos de cet homme autant que vous le pensez peut-être. Une accusation a besoin d'être soutenue par des preuves ; je puis me contenter de

nier ses allégations, mais les gens de loi sont indiscrets et les médisances qui pourraient en résulter seraient toujours fâcheuses.

— À votre aise, dit Gruthus. Consultez votre intérêt.

— Il est vrai, reprit Maxime, comme s'il se parlait tout haut, que ce serait exorbitant de se débarrasser ainsi de tous ceux qui nous gênent.

— Vous êtes juge, monsieur.

— Tenez, laissons ce Rozy, n'en parlons plus.

— Comme il vous plaira. Mais, afin de ne pas perdre de temps en discussion, voici ce que je vous proposerai : Après-demain je me présenterai chez vous à pareille heure. Si vous

avez besoin de moi, on m'introduira ici sans difficultés et vous me remettrez un acompte de cinq cents francs. Si votre porte m'est refusée, je saurai que vous rejetez ma proposition.

— Soit, dit Maxime. Maintenant vous pouvez vous retirer.

Gruthus se leva, salua et sortit sans ajouter une parole.

Saint-Méran se demanda sans doute par quels moyens Gruthus l'eût délivré du Craqueur, Gruthus en avait dix pour un à sa disposition.

Le régime des anciennes prisons favorisait singulièrement les crimes de ce genre. Au Châtelet, par exemple, les détenus étaient tellement entassés que, dans certaines cellules, quelques-uns périssaient étouffés, et parfois il arriva aux guichetiers de s'écarter pour faire enlever un cadavre.

La mort du misérable,

ne donnait lieu à aucune enquête. Le manque d'air, en présupposant la mort naturelle du détenu, permettait le meurtre par étouffement. Il arrivait qu'un prisonnier étouffait son compagnon, parce qu'il lui en voulait, ou parce qu'il lui déplaisait simplement.

Dans certaines salles, où se trouvaient quinze ou vingt



Cette fille cependant avait bien des choses pour plaire.